

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION

SEANCE DU 17 JUIN 2020 A 18 HEURES

Compte-rendu

Présents : Ernest Auchart, Damien Bricout, Betty Contart, Jean-Jacques Cottel, Nicolas Desfachelle, Michel Dollet, Gérard Dué, Marylène Fatien, Sylvie Gorin, Nicolas Kusmierck, Louis Lambert, Emmanuelle Lapouille-Flajolet, Michel Mathissart, Jacques Patris, Reynald Roche, Michel Seroux, Richard Skowron, Maurice Soyez, Thierry Spas, Daniel Tabary, Philippe Viard,

Excusés : Bernard Bronniart (pouvoir à Maurice Soyez), Alain Cayet, Daniel Damart, Dominique Deleplace (pouvoir à Jean Jacques Cottel), Eric Duflot (pouvoir à Thierry Spas), Michel Flahaut (pouvoir à Gérard Dué), Gérard Nicolle (pouvoir à Michel Seroux), Raymond Kretowicz (pouvoir à Philippe Viard), Jacques Labalette (pouvoir à Michel Seroux), Marie-Françoise Montel, Alain Prevost, Jean-Pierre Puchois (pouvoir à Michel Mathissart)

Absents : Jean Pierre Bavière, Jean-Claude Desailly, Marc Desramaut, Alain Van Ghelder, Jean-Claude Levis, Philippe Mastin, Vincent Thery

Au niveau des pouvoirs, nous avons :

Etat des pouvoirs :

Bernard Bronniart	donne pouvoir à	Maurice Soyez
Dominique Deleplace	donne pouvoir à	Jean-Jacques Cottel
Eric Duflot	donne pouvoir à	Thierry Spas
Michel Flahaut	donne pouvoir à	Gérard Dué
Gérard Nicolle	donne pouvoir à	Michel Seroux
Raymond Kretowicz	donne pouvoir à	Philippe Viard
Jacques Labalette	donne pouvoir à	Michel Seroux
Jean-Pierre Puchois	donne pouvoir à	Michel Mathissart

Ordre du jour

I. Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2020

II. Projets de délibérations

- ❖ *Délibération n°1 (2020-06-01) : Mise en œuvre des astreintes*
- ❖ *Délibération n°2 (2020-06-02) : Mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière administrative*
- ❖ *Délibération n°3 (2020-06-03) : Mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents de la filière technique*
- ❖ *Délibération n°4 (2020-06-04) : Versement d'une prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire*
- ❖ *Délibération n°5 (2020-06-05) : Création de poste*
- ❖ *Délibération n°6 (2020-06-06) : Sortie de biens de l'actif à la suite d'une vente*
- ❖ *Délibération n°7 (2020-06-07) : Décision modificative du budget*
- ❖ *Délibération n°8 (2020-06-08) : Liste admission en non-valeur*
- ❖ *Délibération n°9 (2020-06-09) : Approbation de la convention financière avec le SYMEVAD*
- ❖ *Délibération n°10 (2020-06-10) : Approbation de la convention financière avec Pas-de-Calais Habitat*
- ❖ *Délibération n°11 (2020-06-11) : Approbation de la rétrocession de terrain au profit du SMAV pour la déchèterie de Bailleul-sire-Berthoult*
- ❖ *Délibération n°12 (2020-06-12) : Approbation de l'attribution d'une carte cadeau pour les fêtes de fin d'année*
- ❖ *Délibération n°13 (2020-06-13) : Organisation de l'arbre de Noël*
- ❖ *Délibération n°14 (2020-06-14) : Non facturation exceptionnelle du 2e trimestre 2020 pour la prestation de collecte des déchets industriels banals*

III. Retour sur la gestion des services et leur reprise en période de crise sanitaire

IV. Questions diverses

Mr Thierry SPAS :

Bonjour à tous, merci de nous avoir rejoint pour cette dernière séance de comité syndical de ce mandat. Nous avons des excusés : (...)

Avant de commencer les éléments concernant ce comité syndical, je voulais, en votre nom, souhaiter la bienvenue à deux de nos nouvelles collaboratrices. Il s'agit de Louise Gommeaux, assistante juridique, qui sera dans le bureau du secrétariat de direction. Et Marion Clouvel qui va s'occuper de l'accueil, du secrétariat général et de la gestion du numéro vert. Elles sont arrivées le 11 mai, pour la phase 1 du déconfinement. Bienvenue à vous.

Le quorum étant réuni, je vous propose tout d'abord de désigner comme secrétaire de séance Gérard Dué. Es-tu d'accord ?

Mr Gérard Dué :

Oui

Mr Thierry Spas :

Merci.

Je vous propose de procéder à l'approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2020, pour rappel le secrétaire de séance était Mr Daniel Damart.

Avez-vous des remarques particulières ? Pas de questions ? peut on considérer qu'il est approuvé ?

Je vous remercie.

Délibération n°1

Cette première délibération concerne l'organisation des astreintes pour les agents de la filière technique. En effet, la nature de certaines activités nécessite de pouvoir recourir à tout moment à des agents qui doivent intervenir dans l'urgence soit pour de la prise de décisions, soit pour rétablir le bon fonctionnement d'installations. L'obligation de continuité du service public impose à l'établissement de mettre en place un plan d'astreintes par service concerné par ce dispositif.

Je vous rappelle qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent a obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. L'intervention, quant à elle, est le travail effectué pour le compte de l'administration par un agent pendant une période d'astreinte et est considérée comme du temps de travail effectif, ainsi que le déplacement aller/retour sur le lieu de travail.

Pour le moment, nous avons quatre personnes sont prévues pour répondre à ces astreintes : Cyriaque Victoire qui est responsable de la collecte, Christophe Mercier qui est son adjoint, Antoire Devaux que vous connaissez tous, et Joel Deschamp. Le but est de pouvoir organiser un roulement parmi ces 4 personnes.

Vous avez plusieurs tableaux. Le premier tableau (en page 15) identifie pour chaque service les activités pour lesquelles nous estimons nécessaire de garantir la continuité du fonctionnement propre à chacun.

Le deuxième tableau (en page 16) définit le régime de rémunération des astreintes. Au sein du syndicat nous avons l'intention d'appliquer le forfait semaine complète, soit la première ligne du tableau, surlignée. Nous sommes dans l'obligation de prévoir d'autres cas, pour une nuit ou selon différente durée par exemple.

Le dernier tableau (en page 16) prévoit les modalités de rémunération ou de compensation des interventions réalisées par les agents placés en astreinte.

Il vous est proposé donc d'approuver ces modalités d'organisation des astreintes au sein des services techniques du SMAV. C'est une sorte de régularisation.

Avez-vous des questions ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté, je vous remercie

Délibération n°2

La deuxième et troisième délibération concernent la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents de la filière administrative et animation, et ceux de la filière technique. Par conséquent, je laisse la parole à Madame Gorin, en sa qualité de Vice-Présidente de la commission « Ressources Humaines ».

Intervention de Mme Gorin :

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Ce régime indemnitaire se compose d'une part obligatoire, à 80%, qui est l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, l'IFSE liée aux fonctions exercées par l'agent ; et d'une part facultative, à 20%, qui est le complément indemnitaire annuel dit CIA lié à la manière de servir de l'agent.

Ce régime a pour but d'inciter les agents à se former et à devenir plus polyvalent. Vous trouverez en détails les dispositions de mise en œuvre de l'IFSE et du CIA.

Je pense que vous connaissez tous ce régime, car nous avons du le mettre en œuvre dans nos communes.

Cette délibération, si elle est adoptée, doit prendre effet au 1^{er} juillet 2020. Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par le SMAV et fera l'objet d'un arrêté.

Délibération n°3

Cette troisième délibération concerne également la mise en œuvre du RIFSEEP mais pour les agents de la filière technique.

Avez-vous des questions ?

Mme Emmanuelle Lapouille-Flajolet : Juste une petite question, j'imagine que les plafonds indiqués sont ceux réglementaires maximum ?

Mme Sylvie Gorin : Oui

Mme Emmanuelle Lapouille-flajolet : D'accord, je vous remercie

Mr Thierry Spas : Avez des questions pour ces délibérations ? Non ? Pas d'opposition ? On peut considérer qu'elles sont adoptées ? Je vous remercie.

Nous passons à la délibération n°4, à la page 38.

Délibération n°4

La quatrième délibération concerne l'attribution d'une prime exceptionnelle. En effet, à la suite de la crise sanitaire, un décret du 14 mai 2020 dispose qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a conduit à un surcroît de travail en présentiel. Cette prime serait calculée sur la base de 1000 euros au prorata du nombre de jours de présence. Elle sera versée en une fois fin juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu, et de cotisations et contributions sociales.

Mme Betty Contart : Cela concerne combien de personnes ?

Mr Thierry Spas : Cela concerne environ 110 voire 115 agents, soit 45% du personnel. Est-ce bien cela Mr le directeur général des services ?

Mr Arnaud Ducatez : Non, un peu plus que cela. Car parfois agents ne sont venus qu'une ou deux journées, mais sur la totalité on est plutôt autour des 160 voire 170 agents qui seront concernés par la prime et seulement certains auront la totalité.

Mme Betty Contart : Je tiens à remercier tous les agents qui sont passés pour la collecte des OMR durant le confinement.

Mr Thierry Spas : Oui, bien entendu on remercie tous les agents de la collecte, qui ont en retour bcp de marques de sympathies, comme des dessins d'enfants ou des établissements Leclerc qui ont offert des chocolats. Cela est la partie visible par les usagers mais les agents du tri ont continué à travailler. Le passage de certaines communes en collecte sélective toutes les 2 semaines a entraîné une modification dans le rythme, et je tiens à remercier leur engagement.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Délibération n°5

La cinquième délibération est relative à une création de poste, pour une agent, bien sûr déjà présent dans l'établissement. Je laisse la parole à Madame Gorin.

Mme Sylvie Gorin :

Effectivement, il est proposé au comité d'autoriser la création de poste de rédacteur territorial, suite à l'obtention du concours par Louise Coupez en charge de la communication interne, que vous connaissez déjà toutes et tous.

Mr Thierry Spas : C'est bon ? Adopté

Délibération n°6

La sixième délibération a pour sujet la sortie de biens de l'actif à la suite d'une vente. Il s'agit de la vente de quatre véhicules : deux légers et deux utilitaires. Le prix de vente hors taxe est d'environ 10 000 euros.

Mr Thierry Spas : Pas de soucis ? On peut considérer que c'est adopté ? Je vous remercie.

Délibération n°7 et 8

La septième délibération est la décision modificative du budget, et la huitième délibération concerne également la gestion des finances. Je donne donc la parole à Monsieur Michel Seroux en tant que vice-président de la commission des finances.

Intervention de Mr Michel Seroux :

Plusieurs points doivent être soulevés concernant la modification du budget :

- Le financement des ressources humaine avec la prime exceptionnelle
- La levée d'option d'achat de la chargeuse Caterpillar utilisée sur la plateforme de compostage de Tilloy
- Le financement d'Euramétha
- Le cofinancement de l'installation de points d'apports volontaires à Bapaume

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, il y a d'abord l'intégration du prêt contracté en fin d'année dernière et dont le SMAV a obtenu le tableau d'amortissement à la suite du premier remboursement en mars.

Il y a également la levée d'option de la chargeuse en contrat de crédit-bail. Afin de prolonger et d'améliorer son utilisation et ses performances, il est nécessaire d'installer un nouveau godet de chargement.

Concernant les travaux 2020, un rééquilibrage est nécessaire avec la remise en état du site de Riencourt, notamment la remise en état du pont bascule utilisé pour le pesage et le contrôle « radioactivité » des véhicules et l'adaptation du site afin d'assurer des transferts d'OMr et d'emballages ménagers dans de bonnes conditions. Le SMAV utilisera des crédits prévus pour le site Fleming.

Afin de répondre favorablement à une demande de la ville de Bapaume, le SMAV va participer à la mise en œuvre de colonnes enterrées sur le centre-ville de Bapaume, comme il peut le faire sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras et notamment sur le centre-ville d'Arras. A partir du moment où la pose de PAV en domaine public vient impacter favorablement le schéma de collecte en porte à porte et que le projet trouve des intérêts communs entre la commune, l'intercommunalité et le SMAV, il est convenu une participation financière partagée entre l'intercommunalité adhérente au SMAV et le SMAV pour le financement des travaux.

Enfin, en tant qu'actionnaire de la société Eurametha, le syndicat doit apporter des fonds en compte courant d'associés.

Ces investissements seront financés notamment grâce à une convention avec Pas de Calais Habitat pour une opération rue Paul Adam à Arras. Le SMAV poursuit également la refonte de la flotte automobile commencée l'année dernière avec la troisième vente aux enchères.

Sur les dépenses de fonctionnement, il s'agit de régulariser des hausses indépendantes de la volonté du syndicat comme le carburant ou les assurances, mais heureusement une baisse des taux d'intérêt lui a été profitable.

Pour les recettes de fonctionnement, le SMAV va récupérer les remboursements d'indemnités journalières dus par l'ancien assureur Pilliot. Cela fait un certain temps. Il y a également eu le remboursement des chèques déjeuner 2019 ainsi qu'un surplus d'assurance.

Pour conclure, nous constatons que cette décision modificative du budget s'équilibre en recettes et en dépenses.

La huitième délibération est relative à la liste d'admission en non-valeur. La trésorière municipale a transmis une liste de titres de recette que la trésorerie ne peut recouvrer du fait de poursuites s'étant révélées infructueuses.

Cette liste est d'un montant de 1 828,85 euros pour le budget principal 55400. Vous pouvez retrouver cette liste à l'annexe 1 page 58. Voilà, avez-vous des questions ?

Mr Thierry Spas : Pour la DM avez-vous des questions ?

Mr Nicolas Desfachelle : Oui Monsieur le Président, je profite que Michel ait abordé le sujet d'Euramétha pour vous informer que le permis de construire est arrivé cette semaine en mairie de St Laurent Blangy. Je pense qu'il serait intéressant qu'on en profite pour faire un point en comité syndical ou en commission, pour savoir où on en est. En plus, c'est un projet très intéressant.

Mr Damien Bricout : Effectivement, Euramétha est un projet qui avance. Il y a eu une réunion lundi.

Mr Arnaud Ducatez : Lundi la réunion était une audition des entreprises qui concourt à la construction, mais effectivement il faudrait faire une réunion pour faire un point d'étape.

Mr Damien Bricout : C'est un projet pertinent mais il ne faut pas le faire n'importe comment, car cela a un coût donc on va faire un point assez vite. Mais c'est sûr qu'avec les élections et le confinement cela a été un peu compliqué en ce moment.

Mr Thierry Spas : Merci, d'autres questions ?

Mr Philippe Viard : Est-ce que la période de confinement a eu un impact sur les recettes et les dépenses du syndicat ? Avez-vous une estimation ?

Mr Thierry Spas : C'est une estimation assez vague

Mr Michel Seroux : c'est un peu vague en effet, au niveau de l'analyse du tonnage et des reventes. Aujourd'hui je ne peux pas te répondre, mais bien entendu nous allons travailler à calculer cet impact.

Mr Thierry Spas : Oui et peut être que cela nécessitera une décision modificative du budget, si les conséquences sont trop importantes. Nous avons eu à la fois des « non-dépenses » mais aussi des dépenses imprévues. Avez-vous encore des remarques ?

Mr Jean Jacques Cottel : Je voulais en profiter pour remercier le SMAV, qui nous a accompagné pour sensibiliser les commerçants sur Bapaume à la mise en place et l'utilisation des PAV.

Mr Thierry Spas : Et oui Jean-Jacques, les pourparlers entre le président de la Communauté de Communes du Sud Artois et le maire de Bapaume ont abouti à un large consensus. Parfait.

Concernant la DM qui s'abstient ? qui s'oppose ? La DM est adoptée. Je vous remercie.

En ce qui concerne la délibération 8 qui est l'admission en on valeur au budget principal ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Parfait, c'est adopté. En annexe nous nous étions demandé ce que signifiait « PVP » : cela signifie « procès-verbal en perquisition ».

Délibération n°9

Mr le Président :

La neuvième délibération est l'approbation de la convention financière passée avec le SYMEVAD. En effet, afin de pouvoir traiter l'ensemble du gisement issu de la collecte sélectives des emballages ménagers du SMAV et afin de pouvoir évacuer le gros de magasin du SYMEVAD, ce dernier et le syndicat ont convenu conjointement un échange de service.

Pour le syndicat, le SYMEVAD assurera la réception, le tri et le conditionnement d'une partie des emballages ménagers issus de la collecte sélective et le traitement des refus.

Pour le SYMEVAD, le SMAV assurera la reprise d'une partie du gros de magasin, qui est du papier carton déclassé, et l'évacuation vers sa filière de reprise.

Vous pouvez retrouver cette convention à l'annexe 2 à la page 61.

Des questions ? Abstention ? Opposition ? C'est adopté, je vous remercie.

Délibération n°10

La dixième délibération est relative à la convention financière avec Pas-de-Calais Habitat.

Dans l'objectif de mettre en œuvre la collecte sélective et d'améliorer la sécurité des habitants, le SMAV, la Communauté Urbaine d'Arras et Pas-de-Calais Habitat ont décidé conjointement depuis 2005 la mise en œuvre de points d'apports volontaires enterrés.

Du fait de la réhabilitation de la rue Paul Adam à Arras, et dans le cadre de la rénovation urbaine, l'externalisation de la pré-collecte s'est opérée par la mise en œuvre de colonnes enterrés dans l'habitat collectif permettant ainsi aux habitants de déposer leurs ordures ménagères et de trier les emballages.

Vous pouvez retrouver cette convention à l'annexe 3 à la page 66.

Une convention a été prévue avec Pas de Calais habitat et il y a une incidence financière avec les 10 000 euros en recette pour l'installation de ces PAV. Avez-vous des questions ? Abstentions ? Des oppositions ? On considère que cette délibération est adoptée, je vous remercie.

Délibération n°11

Cette onzième délibération est une vieille histoire au sein du SMAV. Elle concerne la rétrocession de terrains au profit du SMAV.

En effet, à l'occasion de la régularisation foncière des ouvrages d'eau et d'assainissement à son profit, la CUA a récemment procédé à un état des lieux des limites de propriété sur les sites de la déchèterie et de la station d'épuration à Bailleul-Sire-Berthoult. Il est apparu que le site de la déchèterie occupait deux emprises de terrain appartenant la communauté urbaine. Il semble donc opportun de procéder à la régularisation des limites de propriété sur ces sites. La CUA va également procéder de son côté à une régularisation.

Ces deux parcelles ont une superficie d'environ 100m² et 160m². Leur rétrocession au profit du SMAV se ferait au prix de 430 euros.

Des questions ? Peut considérer que cette délibération est adoptée ? Je vous remercie.

Délibération n°12

Les deux prochaines délibérations, la numéro 12 et la numéro 13 concerne l'organisation des fêtes de fin d'année pour le personnel, je laisse donc la parole à Madame Gorin.

Mme Sylvie Gorin :

La douzième délibération est au sujet des cartes cadeaux pour les fêtes de Noël.

Les agents du SMAV bénéficieront exceptionnellement d'une carte cadeau d'une valeur faciale fixe de 60 euros. Celle-ci pourra être versée auprès des agents concernés en fonctions de certaines conditions définies, comme le type de contrats ou la présence sur plus de six mois sur l'année n-1. Nous avons déjà parlé de cette prime présentielle.

En complément de cette carte, il est proposé d'attribuer une carte cadeau supplémentaire d'une valeur faciale dont l'enveloppe globale ne pourra pas dépasser 30 000 euros et le montant individuel sera variable selon certaines conditions.

Mr Thierry Spas : Merci Sylvie. Les conditions concernant les cartes cadeaux supplémentaires sont présentes dans la délibération. Est-ce que vous avez des questions ? on peut considérer qu'elle est adoptée ?

Délibération n°13

La treizième délibération doit permettre d'engager les démarches nécessaires pour l'organisation de l'évènement « arbre de Noël » pour les enfants du personnel âgés de moins de 12 ans et profiter de cette occasion pour leur remettre un cadeau.

C'est le moment d'y penser à 6 mois, pour donner le feu vert aux ressources humaines.

Mr Thierry Spas : Oui c'est une délibération de principe pour nous permettre de l'organiser. L'année dernière, l'arbre de Noël avait eu lieu à Duisans l'année dernière, cette année il aura lieu dans une autre intercommunalité, nous sommes en train d'étudier cela.

Il y-a-t'il des oppositions ? abstentions ? Délibération adoptée.

Délibération n°14

Mr le Président :

La dernière délibération est relative à la non-facturation exceptionnelle du 2e trimestre 2020 pour la prestation de collecte des déchets industriels banals.

En cette période de crise sanitaire, et dans le but de contribuer à l'effort national de solidarité, le SMAV s'est engagé à ne pas facturer exceptionnellement et pour une certaine durée, une prestation de collecte. Afin de soutenir l'économie locale et ses partenaires, le syndicat ne facturera pas la prestation de collecte des déchets industriels banals pour la période du 2nd trimestre 2020 et propose donc un abandon de recettes. De ce fait, pour la facturation du premier semestre, seul un trimestre sera demandé.

Mme Emmanuelle Lapouille Flajollet : Quels sont les déchets industriels banals ? Qui cela concerne ?

Mr Thierry Spas : On est sur des déchets professionnels collectés de la même façon que les OMr

Mr Arnaud Ducatez : oui ce sont des déchets traités et collectés dans les mêmes conditions techniques que les déchets ménagers, mais produits par des professionnels. Cela représente environ 5000 tonnes par an, et donc des recettes supplémentaires via des contrats. Les restaurateurs sont concernés.

C'est un sujet très important car la loi est en train d'être modifiée pour fixer le cadre du service public de gestion de déchets, savoir s'il est amène d'aller collecter les déchets professionnels et cela en finançant avec la taxe d'ordures ménagères. Sur le territoire de la CUA, il y a beaucoup de professionnels qui payent l'atom mais ne bénéficient pas du service, cela aurait un impact sur notre budget.

Mr Michel Seroux : Cela représente quel montant cette non-facturation ?

Mr Arnaud Ducatez : 120 000 euros.

Mr Thierry Spas : Oui, c'est un véritable effort de solidarité. Etes-vous d'accord ? adopté.

Monsieur Arnaud Ducatez présente son point sur la situation du syndicat pendant et après le confinement dû à la crise sanitaire :

Au niveau des agents, le service des RH a assuré au quotidien tout au long du confinement le suivi des agents en les catégorisant en moyenne sur la durée du confinement :

Sur les 255 agents à l'organigramme

- 44 % d'agents présents physiquement par jour
- 9% d'agents en télétravail
- 17%Reserve opérationnelle
- 5% en risque pathologique
- 5% en garde d'enfant
- 17 % en maladie ordinaire
- 2% d'accident du travail
- 1% en congé parental, maternité, ect ..

Au niveau des services qui se sont arrêtés :

- Recyclerie complètement à l'arrêt
- Toutes les visites de sites/ les animations
- 17 mars 20 avril : déchèteries fermées, puis réouverture progressive à partir du 22 avril

Un changement de rythme pour la collecte sélective d'Arras et sa première couronne, avec une collecte tous les 15 jours au lieu d'une C1. On reprendra un rythme normal dès lundi 22 juin.

Toutes les activités de traitement ont été maintenues, comme le compostage, le tri, le Selectrom a fonctionné partiellement. Grâce à cet arrêt technique nous avons procédé à la maintenance.

En ce qui concerne le centre de tri : en France entre 50 à 60% des centres fermés, mais nous avons décidé de le maintenir ouvert. Il y a quelques mois nous avons évoqué un problème pour le transfert de papiers fibreux, il s'avère que nous avons pu profiter de cette période spéciale, avec beaucoup de centres fermés, pour effectuer ces transferts.

Le centre a donc tourné quotidiennement sans interruption mais avec une réduction des cadences car très forte augmentation de la présence de cartons dans les gisements. Or le centre de tri n'est pas en capacité d'accueillir autant de cartons, donc on a réduit la vitesse de la chaîne, et augmenter les pauses toutes les 2h.

Nous avons constaté un vrai changement de comportement des usagers. En effet, une présence plus importante de cartons à traiter, et ainsi nous avons pu maintenir l'activité des cartonneries qui avaient un vrai besoin de matière première.

Sur la partie coût, nous avons observé une chute des tonnages entre le 1^{er} janvier et la fin du mois de mai liée essentiellement au confinement : 200 tonnes D'OMr en moins et 300 tonnes en moins pour le recyclable. Cela entraîne pour le SMAV des frais fixes de recettes en moins.

On estime à 80 000 euros les dépenses réalisés pour EPI, signalétique, ect... Concernant les non-recettes, elles sont à hauteur de 120 000 euros pour les DIB et de 120 000 euros pour la prime exceptionnelle. On espère pouvoir compenser ce manque de recette grâce au maintien des activités de traitement. Cela fait donc un total de 320 000 euros.

Pour l'activité des déchèteries, nous avons constaté de gros débats sur les réseaux sociaux, avec parfois de vives critiques. À la suite de l'annonce des réouvertures, le 18 mai, les quinze premiers jours cela a été un enfer à gérer. On se souvient d'une journée à St Laurent Blangy où nous avons eu 1400 passages, des problèmes de gestion pour les bouchons et complications liées au réseau routier (St Laurent Blangy, Avesnes le Comte..). Désormais, nous sommes revenus à la normale. Globalement les usagers se sont comportés convenablement, juste quelques râleurs.

Nous avons également subi un débordement au niveau du numéro vert avec de pics jusqu'à 1400 appels quotidien. Nous reconnaissons que pour ce dernier service nous avons été dépassés, en termes d'outils malgré trois agents pour gérer ce flux.

Sur la collecte au porte à porte, ce fût une période assez calme, une sorte d'ambiance assez intéressante sur le service de collecte. On a eu du mal à faire accepter aux agents le port du masque alors qu'on leur donnait 5 à 6 masques par jour, mais on a mis quelques semaines à faire rentrer cela

dans les habitudes. Autre particularité, une fois les règles acceptées durant leur temps de travail, c'était difficile de leurs faire comprendre que les gestes barrières devaient continuer à s'appliquer aussi durant les pauses et le retour à la maison.

Pour les points positifs, les agents de déchèteries ont apprécié le renfort sur les différents sites. Pour le service de collecte, en interne plutôt négatif car les agents ont été placés en antennes extérieures d'Arras, alors que le choix s'est fait sur des agents qui vivaient dans ces secteurs.

Fin de l'intervention

Mr Nicolas Desfachelle : Cela représente une grosse somme les 320 000 euros.

Mr Michel Seroux : Oui, effectivement, peu de marge de manœuvre mais cela devrait passer, et la reprise des matières se maintient, voire légèrement augmente.

Mr Jean Jacques Cottel nous explique quelques difficultés rencontrées à la déchèterie de Bertincourt.

Mr Michel Seroux : La réponse est technique et financière, et également relative au problème de flux. La collecte sur la déchetterie de Bertincourt représente 2% voire 1.5% de la collecte, donc nous sommes obligés de faire des économies un peu partout. Je reviens sur l'optimisation de la collecte en centre-ville à Arras, avec le système mis en place de la collecte toutes les deux semaines, c'est environ 5 à 600 000 euros d'économie.

Mr Jean Jacques Cottel : Oui mais vous comprendrez qu'en milieu rural, on ne peut pas raisonner sur le problème des quantités car il faut tenir compte aussi des distances, c'est donc nécessaire d'avoir un service.

Mr Thierry Spas : Bien entendu, le service est maintenu mais avec une installation qui est modulable, évolutive, avec un espace intéressant à Bertincourt qui permet de s'adapter sur de nouvelles conceptions de déchèterie. En ce qui concerne Bertincourt, il y a aussi eu un appel d'offre d'augmentation qui a été infructueux.

Peut-on conclure sur ce sujet ? Bien.

Je voulais vous remercier pour votre participation tout au long de ce mandat, qui a été très marqué par la disparition de Mr Philippe Rapeneau. Je voulais vous remercier pour votre sens de la solidarité depuis octobre 2018.

Également remercier tous les conseillers syndicaux qui ne sont pas renouvelés pour un mandat, même s'ils seront toujours accueillis au sein du SMAV. Je tenais à remercier les vice-présidents et plus particulièrement, un grand merci à Sylvie Gorin, vice-Présidente qui s'est beaucoup investie durant son mandat, tu seras toujours la bienvenue à la maison.

Remise de fleurs et d'un cadeau à madame Gorin.

Je vous informe enfin que nous aurons un nouveau comité syndical avant le 25 septembre 2020.

La séance est levée à 19h.

